

CONSIGNES ET PRECAUTIONS FACE AU RISQUE CHIMIQUE

ENJEU : prendre des mesures immédiates de protection ; mettre en place des mesures de prévention

DEFINITION	DANGERS	MESURES DE PREVENTION			
<p>Les produits d'entretien font partie des produits chimiques dangereux (étiquetage CE)</p> <p>Exemples de produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caustiques (eau de javel, détartrant) - Fongicides, virucides, bactéricides (produits utilisés dans les sanitaires) - Détergents - Dégraissants... 	<p>Différents troubles peuvent apparaître liés au contact des produits (absorption, contact, inhalation) :</p> <p>Les principales lésions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>cutanées</u> • <u>des muqueuses</u> • <u>du tractus digestif</u> • <u>des voies respiratoires</u> • Autres symptômes possibles 	1. Classer les fiches de données de sécurité (FDS) dans un classeur, à mettre à disposition des premiers secours si accident	<i>Les FDS doivent être fournies par la mairie</i>		
		2. Stocker les produits dans un local réservé à cet effet, ou, par défaut, dans une armoire fermée à clef. Un affichage « produits chimiques » doit y être apposé	<i>Le local de stockage doit figurer sur le plan d'intervention</i>		
		3. Disposer de l'inventaire de tous les produits			
		4. Interdire le stockage des produits dans les salles de classe	<i>Informations relevant des compétences et de la responsabilité de la mairie</i>		
		5. Interdire le fractionnement des produits dans des contenants de type alimentaire (bouteille d'eau ou de soda)			
		MESURES DE PROTECTION en cas d'accident			
			1. APPELER le SAMU Conjointement passer la personne sous l'eau jusqu'à l'arrivée des secours et la faire se déshabiller (excepté si le vêtement colle sur la peau) - Se référer à la partie 4 de la FDS sur les mesures de premiers secours à effectuer	15	
			2. Informer l'IEN et les parents	IEN 0262	
			3. Consigner l'événement dans le registre de déclaration d'accidents		